

*Le Ministre*

Paris, le **02 AOUT 2019**

Réf. : 19-021113-D / BDC-CE / sd

Monsieur le Député,

Conjointement avec Monsieur Raphaël GERARD, député de la Charente-Maritime, vous m'avez fait part de vos préoccupations sur la situation des effectifs de la circonscription de sécurité publique (CSP) de Royan en faisant valoir l'intérêt qui s'attacherait à les renforcer.

Au 30 juin 2019, cette CSP comptait 78 policiers et adjoints de sécurité (ADS) dont 57 policiers du corps d'encadrement et d'application (CEA), la situant au-delà de la moyenne des circonscriptions à charges et activités comparables.

Par rapport à fin 2016, un gain de trois gradés et gardiens de la paix est enregistré.

Compte tenu des mouvements de personnels connus à ce jour, les effectifs du CEA se maintiendront, fin décembre 2019, au-delà de la moyenne précitée.

S'agissant des ADS, aucun départ n'est programmé dans la CSP de Royan et trois arrivées sont prévues dans le département début septembre 2019. La direction départementale de la sécurité publique décidera de leur service d'affectation parmi les circonscriptions.

.../...

*Monsieur Didier QUENTIN  
Député de la Charente-Maritime  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP*



En outre, la CSP de Royan bénéficie, en tant que de besoin, de l'appui des unités départementales.

Par ailleurs, afin de faire face à l'afflux touristique en période estivale, la CSP de Royan a reçu des renforts saisonniers. Ainsi en 2019, le dispositif est constitué d'une demi-unité de compagnie républicaine de sécurité (CRS) et de neuf policiers au commissariat. Huit unités motocyclistes des CRS exercent également leurs missions à l'échelon zonal.

Enfin, l'activité déployée par les policiers a permis d'enregistrer, dans la CSP de Royan en 2018 par rapport à 2017, un recul sensible des atteintes aux biens (- 15,8 %), des cambriolages (- 9,5 %), des vols avec violence (- 27,5 %) et des dégradations (- 18,4 %).

Cette tendance à la baisse se confirme nettement, lors des six premiers mois de 2019 comparés à la même période de 2018, pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (- 13 %), les vols par effraction (- 6 %), les vols d'automobiles (- 17 %) ainsi que les vols à la roulotte et d'accessoires (- 15 %).

En tout état de cause, soyez assuré que la situation de la CSP de Royan continuera à faire l'objet d'un suivi attentif afin que soit garantie une capacité opérationnelle des forces de police adaptée aux attentes de nos concitoyens en matière de sécurité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération très distinguée.

Bien cordialement  
Christophe Castaner

Christophe CASTANER